

La politique étrangère canadienne devrait définir les intérêts du Canada en matière de sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique comme « un environnement stable et sans danger, respectant la primauté du droit et caractérisé par le développement durable ». Le développement durable devrait consister notamment à encourager la « prospérité responsable », qui accorde une attention à des questions aussi diverses que l'équité salariale ainsi que l'adoption et l'application de lois relatives au travail des enfants.

OPTIONS GÉNÉRALES

Une élaboration efficace de la politique étrangère doit comprendre une critique des pratiques et des politiques canadiennes actuelles, et faire fond sur cette critique.

Les peuples autochtones du Canada et de l'Asie doivent participer aux discussions de stratégie pour faire entendre leur voix (le Conseil circumpolaire de l'Arctique offre un modèle de forum international qui pourrait peut-être servir dans le contexte de l'Asie-Pacifique).

Le Canada devrait continuer d'utiliser un vaste éventail d'outils diplomatiques, y compris ceux du commerce international, de l'investissement, du développement et de la culture, pour promouvoir l'adoption de régimes appropriés en matière de droit, de commerce international, de travail, de droits de la personne, ainsi que de développement et d'environnement durables.

Le Canada devrait prendre l'initiative de promouvoir, dans les instances étrangères, l'adoption de régimes appropriés en matière de droit, de commerce international, de travail, de droits de la personne ainsi que de développement et d'environnement durables.

Il s'impose de renforcer les liens et les échanges au sein de la société civile par des partenariats formels et informels au pays et à l'étranger.

Pour accroître son influence, le Canada a besoin de renforcer sa représentation sur le terrain dans la région (aux niveaux gouvernemental, non gouvernemental et commercial).

Le Canada doit profiter du 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU, qui offre une excellente occasion de promouvoir les droits de la personne dans la région.

Bien que le multilatéralisme reste l'instrument privilégié de la diplomatie canadienne, le Canada devrait continuer d'utiliser d'autres avenues lorsqu'il y a lieu.

Le Canada se doit d'accroître le rôle des peuples autochtones et des Canadiens d'origine asiatique grâce à des procédures de dotation en personnel axées sur l'inclusion au niveau gouvernemental. Cela aiderait à assurer l'intégration d'opinions et d'expériences diverses.